

L'Anarcho-syndicaliste

N°216 - Le numéro: 2 €

Février-Mars 2020

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... ». Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE» 19, rue de l'Étang-Bernard 44400 REZÉ

Abonnement pour 20 n°s: 40 euros; Abonnement de soutien: 50 euros
Verser à: Association des Groupes Fernand PELLOUTIER
N° CCP 9998 28D Nantes - 19, rue de l'Étang-Bernard - 44400 REZÉ

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste
Dépôt légal: Bibliothèque nationale de France

Fondateur de publication: Alexandre HÉBERT
Directeur de publication: Marc HÉBERT.

<http://www.uas-pelloutier.fr> uas.pelloutier@laposte.net

DÉRIVE CÉDÉTISTE...

Tout d'abord, rappel des statuts de la CGTFO: «*Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État...*».

En conséquence de quel droit, et avec quel mandat, le Secrétaire général actuel de F.O. se rend-il, le 30 janvier, à la «*Conférence sur l'équilibre et le financement des retraites*» mise en place par le Premier ministre, ce qui revient à accepter de négocier dans le cadre du projet de loi gouvernemental de mise en œuvre d'un «*système universel de retraite par points*»? Que la C.F.D.T. y participe, c'est consubstantiel à l'origine de cette organisation corporatiste. Mais pour F.O., ... avec quel mandat?

En marge de cette *Conférence*, lors de la réunion multilatérale convoquée à Matignon, le 13 février, le Secrétaire général actuel de F.O. a déclaré au Premier ministre: «*Je voudrais quand même souligner, malheureusement je le déplore du point de vue de notre attachement au dialogue social et à la négociation collective, qu'il ait fallu finalement attendre que la grève se déclenche le 5 décembre, qu'il y ait des mobilisations importantes, pour qu'on ouvre véritablement ces discussions*». Donc, cette «*Conférence sur le financement*» serait-elle, pour F.O., la possibilité d'ouvrir «*véritablement*» des discussions? Position intenable, car cette conférence a été explicitement demandée par la C.F.D.T., partie prenante du futur système de retraite par points, et opposée au mouvement social du 5 décembre qui revendiquait le retrait de ce projet de loi! De «*véritables*» discussions ne peuvent exis-

ter qu'à la condition que le gouvernement accepte (ou soit contraint d'accepter) de négocier pour la relance du système de retraite solidaire par répartition, délibérément remis en cause par les gouvernements successifs en 1993, 2003, 2010, puis sous François Hollande. Sauf que le Secrétaire général, s'il rappelle l'attachement de F.O. au système par répartition, ne revendique rien et, ne revendiquant rien, laisse le projet de loi imposé par le gouvernement comme cadre de discussion.

Au nom de la liberté et de l'indépendance, on pouvait attendre une mise au point, de la *Commission Exécutive Confédérale*, le 19 février. Être présent à cette «*conférence*» était intenable et injustifiable, et, à plus forte raison, de persister à y rester. Or, la C.E. se limite à qualifier cette conférence d'«*impasse*» et «*donne mandat en conséquence au Bureau confédéral pour décider d'en sortir le moment opportun*».

Franchement, depuis quand, dans l'histoire de F.O. utilise-t-on ce genre de verbiage, qui revient à déclarer que la nouvelle orientation de F.O., sans être le syndicalisme d'accompagnement, serait celle du «*syndicalisme opportuniste*»? C'est dit dans le texte. Désolé, mais le respect des militants et de l'ensemble des travailleurs est incompatible avec le «*moment opportun*». Il est intenable et illégitime de dire aux militants et aux travailleurs: «*Mobilisez-vous contre la retraite par points, pendant que nous, permanents confédéraux, nous votons pour quitter "l'impasse" quand ce sera "opportun", pendant que nous, permanents confédéraux,*

nous ouvrons "véritablement" des discussions avec le gouvernement»!!! A moins que cette orientation confédérale ne veuille se situer dans le droit fil du soutien aux ordonnances Macron de 2017, pourtant condamnées par le C.C.N. de septembre 2017 et le Congrès confédéral d'avril 2018. Ce qui est certain, c'est qu'il y a là une dérive grave pour l'avenir du syndicalisme «libre et indépendant».

Ainsi, en conclusion de son dernier éditorial («49.3 ou pas?»), Yves Veyrier écrit: «La tournure prise par ladite réforme illustre selon nous les dangers de la mise sous tutelle de l'État de l'ensemble du système social. A l'opposé, le véritable réformisme syndical défend le rôle indispensable – tant sur le plan démocratique qu'économique et social – de la liberté de négociation collective concernant la rémunération du travail et, à ce titre, la part du salaire consacrée aux retraites. C'est en ce sens que nous venons de nous adresser aux organisations patronales et aux confédérations syndicales parties prenantes du paritarisme, afin de pouvoir échanger librement hors de toute forme de tutelle!». Qu'est-ce à dire? Ce ne serait donc pas «ladite réforme» qui serait en cause pour F.O., mais sa mise en œuvre, autrement dit sa «gouvernance» qui devrait s'effectuer dans le cadre d'un «paritarisme» qui n'aurait qu'à appliquer les décisions prises par l'État? L'enjeu ne serait donc pas de construire et d'amplifier un véritable rapport de force ni avec les organisations syndicales parties prenantes de l'action collective du 5 décembre, ni avec les «Gilets-jaunes», pour faire échec au projet de démantèlement du système actuel des retraites... Non, la démarche de F.O. serait d'«échanger librement», d'obtenir de gérer le nouveau système avec les «partenaires sociaux»... pour sans doute aboutir à un accord tel celui de l'AGIRC-ARRCO, signé au nom de F.O. en avril dernier! Après tout, il ne s'agirait que d'étendre ce système de retraite complémentaire à point, bonus et malus compris, à tous les futurs retraités... Ce n'est pas ce que revendiquent ni les grévistes, ni les manifestants, résolument opposés au démantèlement de leur système de protection sociale, collective et solidaire.

De toute façon, le gouvernement, en 2020 comme en 2017, se fout de la «discussion». Il le prouve en annonçant, le 29 février, qu'il usera du 49-3, pratique dénoncée par le Conseil d'État qui déclare: «Le Conseil d'État souligne que le fait, pour le législateur, de s'en remettre à des ordonnances pour la définition d'éléments structurels du nouveau système de retraite fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité». Les membres du Conseil d'État ne sont pas des camarades! Mais, dès le 23 janvier, ils ont mis en doute la «constitutionnalité» de la démarche du gouvernement.

C'est fait. Le premier ministre vient d'imposer le 49.3 mettant fin aux débats des députés sur son projet de loi. Le «moment opportun» étant venu, le Bureau confédéral de F.O. annonce, ce 2 mars, le retrait de la «conférence» gouvernementale, tout en rappelant «que le Premier ministre avait, dès le départ, fixé des contraintes

inacceptables»... Mais alors, comment justifier d'avoir décidé d'y participer au nom de F.O.? Il fallait partir avant le 49-3 pour que cela ait un sens politique... libre et indépendant. Avec la CE, il aura à rendre des comptes aux représentants des Unions départementales et des fédérations lors du prochain CCN, fin mars, sur le respect du mandat et sa mise en œuvre.

Marc HÉBERT, 2 mars 2020.



COMMUNIQUÉ FÉDÉRAL

10 février 2020

Journée morte dans les Transports le 17 février 2020!

FO Cheminots dit: OUI TOUS EN GRÈVE!

La fédération FO Cheminots avisée par le communiqué commun UNSA RATP, SUD RATP, FO RATP et Solidaires RATP du 07 février, appelle à rejoindre l'appel RATP par la grève le 17 février, jour de présentation en première lecture à l'Assemblée Nationale du projet de loi de la réforme des retraites.

La fédération FO Cheminots avec ses structures va mettre tout en œuvre pour étendre cette journée d'appel aux autres fédérations et structures cheminotes et reproduire la force de la grève qui s'est engagée le 5 décembre 2019. Sans faille, les Assemblées Générales de grévistes depuis le début, tout comme les cortèges des manifestations ou rassemblements, ont porté la même revendication: «RETRAIT DU PROJET!»

OUI, une journée morte dans les Transports avec l'unité d'appel SNCF-RATP a du sens pour rappeler à ce gouvernement que c'est toujours: «NON!».

Nous réaffirmons par cette initiative que, si les manifestations de rue sont des moyens d'expression et de visibilité importants, l'outil pour la victoire est bien la grève tous ensemble pour le blocage de l'économie.

Toujours avec le même sens de responsabilité, toujours avec la même détermination à gagner, la fédération FO Cheminots s'engagera également dans la journée d'appel interprofessionnel du 20 février 2020.

La fédération FO Cheminots se déclare ouverte à toute initiative qui permettrait sous quelque forme que ce soit d'élargir et amplifier le mouvement pour obtenir le retrait de la contre-réforme des retraites.

Fédération FO Cheminots.
7, passage Tenaille, 75014 PARIS
federation@fo-cheminots.fr
tél.: 01 40 52 86 04

SOMMAIRE:

- p.1: • Éditorial ... Marc HÉBERT
- p.2: • Journées mortes dans les transports le 17 février 2020.
- p.3-4: • Résolution du Congrès confédéral d'avril 2018.
- p.4: • Le cynisme du Capital et de l'État... ... vu par le père Siffleur!
- p.5-6: • Contribution «Retour aux fondamentaux»... ... Gérard DA SILVA
- p.7: • Chronique de la cambrousse et des bords de mer (4^{ème} partie)... ... Georges RIVALIN
- p.8: • Les premières nuits blanches et idées noires de l'année 2020... ... du père CUTEUR

CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LILLE - AVRIL 2018

RÉSOLUTION GÉNÉRALE (extraits)

Réunis à Lille du 23 au 27 avril 2018, les délégués au 24^{ème} Congrès de la *Confédération Générale du Travail Force Ouvrière* (FO) réaffirment leur attachement indéfectible à la *Charte d'Amiens*. [...]

LA SÉCURITÉ SOCIALE, UN IDÉAL NÉ DE LA SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS

La *Sécurité Sociale* de 1945 est la fille tant de «*l'Assurance sociale*» de 1930 revendiquée dès décembre 1918 par la CGT de Léon Jouhaux, que du *Programme du Conseil national de la Résistance* de 1944, dont la CGT était membre. C'est le 24 juillet 1945 devant l'*Assemblée Consultative Provisoire* que Georges Buisson propose son avant-projet en 88 articles fondant la *Sécurité Sociale*. Elle est donc, incontestablement, le fruit de l'action syndicale et érige un principe inédit solidarisant les trois régimes des prestations familiales, de la santé et des retraites. Politiquement et socialement, la création de la *Sécurité Sociale* marque une rupture avec la situation de précarité sociale des travailleurs subie lors des siècles passés, en définissant des droits articulés autour de solidarités indissociables, notamment entre les bien-portants et les malades, entre les actifs et les retraités, entre les ménages avec enfants et ceux qui n'en ont pas. De plus, elle instaure un système démocratique singulier et une gestion paritaire: l'élection, par les assurés eux-mêmes, des *Conseils d'administration* qui comprennent à l'époque trois quarts de représentants des salariés. Le Congrès rappelle que la cotisation sur laquelle repose le financement de la *Sécurité Sociale* représente un salaire différé; elle est l'expression d'une solidarité pensée et revendiquée pour protéger chaque travailleur et sa famille des aléas de la vie selon le principe «*cotiser selon ses moyens et bénéficier selon ses besoins*».

Mais depuis l'intégration des recettes et des dépenses de protection sociale dans le budget public national, commencée en 1995 par le plan Juppé, les fondements originels de solidarité ont été graduellement et systématiquement maltraités. Ainsi, est née une conception comptable noyant les cotisations sociales dans le budget de l'État, lui livrant de fait la gestion de la protection sociale en lieu et place des cotisants. Alors que la *Sécurité Sociale*, avec sa vocation universaliste, a prouvé son efficacité économique en offrant la plus grande mutualisation des risques possible, des voix s'élèvent et des décisions ont été prises pour une modification intrinsèque du mode de financement par l'impôt. L'augmentation de la *Contribution Sociale Généralisée* (CSG) imposée en 2018, liée à la disparition des cotisations à l'assurance maladie et

à l'assurance chômage, précipite le mouvement entamé en 1991 consistant à fiscaliser le financement de la protection sociale. Le Congrès refuse la fin des cotisations concernées en janvier 2019. Cela revient à confisquer les cotisations au bénéfice du budget de l'État. La CSG est un impôt dont le taux et l'assiette peuvent être revus tous les ans, au contraire des cotisations sociales qui ouvrent des droits et garantissent un principe de solidarité. Outre la condamnation du principe même de la CSG, le Congrès conteste ce changement systémique transformant la *Sécurité Sociale* en une variable d'ajustement budgétaire aux mains des gouvernements, véritable hold-up contre les travailleurs. Il s'agit là d'une politique économique européenne libérale affichée et assumée pour, au nom de la libre concurrence et de la supériorité supposée de la dépense privée sur la dépense publique, réduire les dépenses socialisées dans le cadre de la *Sécurité Sociale* et accroître celles qui dépendent de contrats privés. Or, ce basculement de la protection sociale collective vers un système assurantiel individualiste et privé n'est neutre, ni sur le plan idéologique, ni sur celui de ses conséquences sociales et économiques innombrables, en particulier en matière de santé. Cette orientation nouvelle porte en germe la destruction complète de la *Sécurité Sociale* comme régime unique de solidarité obligatoire géré par les «*intéressés*» au bénéfice de tous.

Le Congrès estime impérieux de rappeler que la *Sécurité Sociale* n'est pas sortie du néant comme par enchantement, mais qu'elle a été revendiquée et conçue consciemment pour que les salariés soient protégés des aléas de la vie, c'est-à-dire prémunis contre l'incertitude dans laquelle leur condition de travailleurs les plaçait depuis des siècles. Le Congrès ne peut se résoudre à voir démanteler ce qui demeure la plus belle construction de solidarité collective, et ce d'autant moins que la *CGT-Force Ouvrière* en assume la paternité, au travers des combats menés par ses anciens. Fort et fier de cette filiation syndicale liée à l'histoire de la construction, pas à pas, des assurances sociales qui deviendront la *Sécurité Sociale*, le Congrès entend mener le combat pour que les assurés sociaux se réapproprient leur *Sécurité Sociale*.

CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES, DÉTONATEUR DE LA DESTRUCTION DU MODÈLE SOCIAL COLLECTIF ET SOLIDAIRE

La question des Retraites est à la fois politique, celle de la redistribution des richesses produites, mais aussi un choix de société, celui de la place accordée à la solidarité, de façon collective, entre les générations.

(suite en page 4)

Mais tous les gouvernements ont mis en œuvre des politiques de pillage du salaire différé visant également à allonger la durée de cotisations et à baisser le niveau des retraites. Les contre-réformes passées dégradent non seulement les conditions de départ en retraite mais également les niveaux de pension, sans pour autant, loin s'en faut, résoudre la problématique du financement du système par répartition. Il en résulte une augmentation de la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète de près de 15%, passant ainsi de 37 ans ½ à 43 ans. Qui plus est, le passage de l'âge légal de 60 à 62 et de fait à 63 ans pour les retraites complémentaires ainsi que l'augmentation de la durée de cotisation, conduisent pour beaucoup au droit à une pension complète au-delà de 63 ans voire pas avant 67 ans. Comme Force Ouvrière l'a démontré à chaque contre-réforme par des propositions concrètes et réalistes, il est possible de trouver les financements nécessaires, tout en réintroduisant de la justice sociale en conservant, notamment, le cadre assurantiel et contributif. L'augmentation des cotisations ou la suppression des exonérations constituent des pistes efficaces. Le Congrès condamne la nouvelle offensive du gouvernement d'augmentation au 1^{er} janvier 2018 de la CSG de 1,7 point contre les salariés et agents de la Fonction publique, et contre les retraités. Il revendique pour tous l'arrêt du gel des retraites et des pensions, quel que soit le niveau de retraite, ainsi que l'arrêt de toutes les règles pénalisantes appliquées en matière de revalorisation des retraites et pensions des secteurs privé et public. Au contraire, la revalorisation des retraites en fonction de la hausse des salaires est la seule façon de garantir une réelle solidarité entre les actifs et les retraités. FO entend poursuivre ses actions pour défendre ensemble, public et privé, l'avenir de nos régimes de retraite et pensions. Opposée au projet du gouvernement, FO défendra en toute circonstance son cahier revendicatif qui rejette la tentative de créer un régime unique par points au compte notionnel, antichambre de la capitalisation et de l'individualisation. Conçue dans un but de maîtrise, voire de diminution de la part de la richesse nationale dévolue aux retraites, la réforme proposée par le gouvernement, même si le contraire est annoncé, ouvrira la voie à la capitalisation qui sera devenue «*indispensable*» pour compléter des niveaux de pension en baisse. Il revendique le maintien de tous les régimes existants et refuse toute volonté de création d'un régime unique, destructeur de droits et de statuts. Le Congrès est on ne peut plus légitime à exiger le retour à une loi de justice sociale, respectant le travail accompli, portant sur les retraites: retraite à 60 ans sur les dix meilleures années pour le privé et maintien sur les six derniers mois pour le public. FO, fidèle à sa pratique contractuelle et à son histoire, entend les porter comme une base de négociation. FO ne confond pas cette volonté de négociations des régimes de retraites existants avec la concertation que le gouvernement va ouvrir sur cette question. [...]

LE CYNISME DU CAPITAL ET DE L'ÉTAT...

... vu par le père Siffleur!

On a beaucoup évoqué l'inhumanité extrême du régime totalitaire de la *République populaire de Chine*, au début de la crise sanitaire qui sévit dans cet État, où la diversité des sources nutritionnelles est telle que la notion de «*contrôle vétérinaire*» y est aussi étrangère que celle de «*liberté individuelle*».

Et on nous ressasse, ici, que, statistiquement, 80.000 malades représentent 0.005% de la population de l'*Empire du milieu*, et 3.000 morts en représentent 0.0002%; en y ajoutant que l'épidémie était concentrée dans une province, il devait être démontré que la circulation des individus et des marchandises devait continuer, que c'était nécessaire à «*l'Économie*».

Ainsi, bourgeois renommés «*touristes*», hommes d'affaires renommés «*acteurs économiques*», militaires renommés «*secouristes*», toutes ces catégories sociales qui sèment continuellement la mort pour assurer leurs puissances économique et politique ont-elles répandu l'épidémie sur l'ensemble des continents avec deux semaines d'avance sur les meilleures dispositions sanitaires envisageables.

Certains tribuns réclamèrent la fermeture des frontières terrestres avec l'Italie, alors que l'épidémie préférerait se déplacer en avion (*).

Les gouvernants interdirent les concentrations de plus de 5.000 personnes en milieu confiné, mais admirent 30.000 supporters meuglant pendant deux heures sur des veaux fortunés dans un stade de football... les *Altesses* propriétaires des veaux en auraient été fâchées.

Les marchés en plein air sont interdits alors que les supermarchés bien climatisés restent ouverts!!!

L'épidémie est là, les «*dirigeants*» n'y sont pour rien... D'ailleurs une enquête affirme que les citoyens français sont sales, ne se lavent pas, ne changent pas de sous-vêtements... bref qu'ils sont «*responsables*» de la propagation de l'épidémie...

Les responsables sont «*coupables*»... et seront donc châtiés! Les plus vieux d'entre-eux mourront encore plus vite de cette super-grippe pour laquelle ils n'étaient pas vaccinés.

Tout cela en «*plein débat parlementaire sur la retraite universelle*». Dans l'*Aquarium national*, gouvernants d'aujourd'hui, d'hier et d'avant-hier, - tous partisans de ce nouveau régime quand ils gouvernent, tous opposés quand ils attendent de gouverner, - s'écharpent oralement, mais en viennent à l'«*Union nationale*» anti-virale dès que l'État et le Capital l'exigent.

Un petit 49.3 de circonstance pour mettre fin à la récréation parlementaire éléfiste, Mélenchon obtempère...

Demain il pourrait bien être appelé par le Capital à mettre en œuvre le régime universel des retraites, pour le meilleur compte des entreprises françaises qui, ayant massivement investi en Chine quand celle-ci «*s'est ouverte*» sont propriétaires d'une bonne partie de ce... capital chinois!!!

(*) Il faut noter que les Maires de Menton et Nice ont, les premiers, supprimé le carnaval sur leurs Communes, quand le foyer épidémique d'Alasio (Italie), à 80km de la frontière, s'est déclaré, bien avant que le gouvernement ne se décide à prendre la moindre «*mesure*». C'est ainsi... personne n'est parfait!!!

COMBATTRE TOUTES LES FORMES DU SYNDICALISME D'ACCOMPAGNEMENT

Retour de manif, ce 6 février 2020. De moins en moins nombreux pour FO, et aussi pour la CGT, même si le nombre global reste estimable. Du coup je remonte toute la manif, qui va de Gare de l'Est, jusqu'à Richard Lenoir, pas plus, du moins à trois heures.

Surprise: pas de cortège de tête et, en tête, non pas un des syndicats organisateurs, ce qui est normal, mais des groupes sans appartenance claire, à la queue-leu-leu avant de rencontrer, enfin, SUD. Ce qui est anormalement inorganisé.

Mais, d'une certaine façon, c'est normal. Les confédérations organisatrices, en tête CGT et FO, ne peuvent pas être crédibles pour appeler à manifester, ce 6 février, tout en participant à la «Conférence sur le financement», vieille lune corporatiste accordée à la CFDT.

Tout au plus pouvait-on y aller une fois pour y lire l'avis du *Conseil d'État* sur le financement! Et basta!

Nous avons déjà eu le renvoi, le 17 décembre, au 9 janvier, laissant les grévistes en plan, idéal pour ne pas soutenir le mouvement.

Et là les Secrétaires généraux de FO et de la CGT ne peuvent pas dire que les grévistes et la rue les ont mandatés pour écouter le laïus ultralibéral du gouvernement.

D'autant que la comédie est connue: le 2 juillet 2019, le gouvernement français, bafouant l'article 3 de la Constitution sur la souveraineté nationale, s'est engagé à signer le document de procédure dit de «Semestre européen».

Pour la France il est conseillé, c'est-à-dire ordonné, en point 1, pour 2020: «Réformer le système de retraite pour uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite, en vue de renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes».

Dans ce cadre, on comprend que Président actuel de la CES, l'ineffable Berger, Secrétaire général de la CFDT, fasse tout pour que ça passe, se foutant complètement de la défense des travailleurs, par l'intégration corporatiste complète de l'organisation syndicale, au nom de l'Europe du Capital.

Pour ce qui concerne FO, nous suivons la tactique de la CGT: les mouvements dits «saute-mouton», semaine après semaine, que FO a toujours condamné, car ils finissent toujours par épuiser le mouvement sans créer le rapport de force. Et en évitant soigneusement de mettre en place la convergence des luttes, de les confédérer.

Martinez, d'ailleurs, a attendu le 17 janvier pour dire qu'il était souhaitable que d'autres branches entrent dans la grève: ce qu'il aurait dû annoncer le 17 décembre! Le 17 janvier, les grévistes étaient épuisés et furieux de n'avoir pas été soutenus.

Toutefois, le 4 février, le Secrétaire général de FO a fait parvenir un courrier aux parlementaires. Il y confirme l'opposition de FO à la retraite par points et son soutien au régime par répartition:

«Notre système n'est en rien aussi complexe que voudraient le faire accroire les "éléments de langage" et formules de communication, ressassés sans cesse par le gouvernement. Il dispose d'ailleurs d'un système de droit à l'information, de reconstitution des carrières (RGCU – Répertoire de gestion des carrières unique) et de liquidation de la retraite (LURA – Liquidation unique des régimes alignés) efficaces, permettant à tout un chacun de connaître précisément dès 50 – 55 ans ce que seront ses droits en termes de pension, quel qu'ait été son parcours, quand le gouvernement est, lui, incapable de fournir des simulations précises et détaillées sur la base de son projet».

Tout ceci est bel et bon, mais où est le programme de revendications, de défense des intérêts des travailleurs. Pourtant des estimations sont faites pour dire qu'une augmentation de la cotisation, faisant passer le régime de retraite de 14 à 16,5% du PIB sont la base pour pérenniser le régime actuel.

Et, sur ce plan, on ne joue pas: qui ne propose pas un plan alternatif est contraint à se soumettre au plan adverse ou à s'y adapter. C'est ainsi qu'à ne rien revendiquer, explicitement et en toute indépendance, FO, avec le même Secrétaire général, en est venue, en mai 2019, à signer l'accord sur la décote à 64 ans, contre les statuts et les résolutions générales de l'organisation.

Pour savoir ce qu'il convient de faire, dans le cadre de la *Charte d'Amiens* et du syndicalisme libre et indépendant, il suffit pourtant, et c'est une obligation sociale et morale, de se souvenir des programmes spécifiques de la CGT, depuis son premier, en décembre 1918. Celui de 1928 est particulièrement remarquable, car le Secrétaire général de l'époque pour la CGT confédérée, Jouhaux, l'avait fait parvenir aux parlementaires. En voici le texte.

«La CGT considère que le problème capital est toujours le retour du pays à une économie normale, elle réclame: la stabilisation légale (1). Une réorganisation générale de la production et des échanges pour l'accroissement de la capacité de consommation. La formule confédérale: "Maximum de production dans le minimum de temps pour le maximum de salaires", comporte des contrats collectifs, la reconnaissance complète du droit syndical, l'institution du contrôle ouvrier, la participation des travailleurs à la gestion des entreprises et à l'organisation de l'économie nationale. Opposée à toute cession, directe ou déguisée, des mo-

(1) Souligné dans le texte.

nopoles d'État, la CGT préconise leur réorganisation avec des perfectionnements techniques, et la nationalisation industrialisée des grands services publics, la transformation en monopoles collectifs des monopoles de fait; assurance, pétrole et sucre. Elle demande: le contrôle des industriels et des établissements financiers, une politique du logement donnant aux familles ouvrières et paysannes des conditions de vie convenable. La mise en œuvre de la loi sur les assurances sociales qui devra être complétée par l'institution de l'assurance-chômage obligatoire.

La CGT réclame:

- le respect absolu de la journée de 8 heures;
- l'application aux ouvrières du principe: "à travail égal salaire égal";
- les vacances payées;
- la réorganisation de l'Inspection du travail et l'institution des délégués ouvriers à la sécurité;
- la ratification des conventions internationales du travail;
- la pleine reconnaissance légale des organisations syndicales des fonctionnaires;
- l'application de toutes les lois sociales aux travailleurs agricoles;
- l'extension de la législation du travail, y compris l'application du droit syndical aux colonies et pays de protectorat;
- l'institution d'une procédure de conciliation des conflits du travail sur la base paritaire;
- l'extension des attributions du Conseil National Économique et sa liaison organique avec les pouvoirs publics et le Parlement;
- l'École unique qui réalisera l'égalité de l'instruction pour tous les enfants, la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans et le développement de l'enseignement postsecondaire.

Dans l'ordre international, elle proclame à nouveau la volonté du monde du Travail de voir s'établir entre tous les peuples une paix sûre et durable par le désarmement, la collaboration pacifique de toutes les nations sur la base du recours obligatoire à l'arbitrage.

Le Programme est approuvé, avec certaines réserves, par nombre de députés socialistes ou radicaux (Durafour, Caillaux, Hubert-Rouger, Nogaro, Vincent Auriol, Paul-Boncour, Reboul...). Ferdinand Buisson, Président honoraire de la *Ligue des Droits de l'Homme*, et Prix Nobel de la paix récent, déclare approuver le Programme de la CGT et non celui de la CGTU, car: «ils jugent que les moyens du césarisme peuvent servir la République sociale» (Peuple du 10 janvier). Le soutien, certes théorique, apporté par les radicaux, a un avant-goût, auquel ne manquent que les communistes, de *Front populaire*, à l'initiative et autour du Programme de la CGT confédérée.

Nous n'en sommes pas là, en 2020, c'est sûr! C'est facile à voir que le niveau n'y est pas. L'ambition de la lettre du 4 février 2020 est même dérisoire comparée à celle de Jouhaux, qui ne voulait pas seulement s'adresser au Parlement, mais proposer un guide de

vendications et d'actions. Mais ce n'est pas seulement l'ambition qui fait défaut, c'est la liberté, celle de revendiquer pleinement et explicitement avec pour objectif que le cœur du débat soit les mesures à prendre dans le cadre du système de retraite par répartition et non le financement du régime par points.

C'est là que l'on touche du doigt la différence entre les tenants du syndicalisme d'accompagnement, que rien n'arrête dans l'abjection.

C'est la CFDT qui, dans un document explicatif du 21 janvier 2020: «*Les réponses à vos questions sur les retraites*», traite, en point 14, la question: «*Comment un système qui prend en compte l'ensemble de la carrière peut-il ne pas pénaliser les personnes ayant des "accidents de la vie"?*». Et la réponse de Berger et consorts est d'une tranquille ignominie: «*Dans le futur système, période de chômage, indemnités, invalidité, maladies de longue durée, maternité... devraient être compensées*». Comment: on n'en sait rien, peu importe, on s'en fout, on verra bien!

Mais tout de même, mettre la maternité parmi les «*accidents de la vie*», il faut être une sacrée canaille pour y penser. Ou alors un membre du Medef, qui dans son programme de 2004, pour justifier la demande de suppression des quelques avantages accordés aux femmes enceintes et pour y mettre un terme, avait baptisé la maternité non pas «*accident de la vie*», mais «*inaptitude physique de la femme enceinte*»!

La question est: que fait FO (pareil pour la CGT) dans une conférence demandée par la CFDT prête à tout, prête à ça. Et l'on voit tout le poids malsain des communiqués communs signés, à tort, avec la CFDT le 6 décembre 2018 et le 9 juillet 2019. Cela constitue un «*fil à la patte*» avec le syndicalisme d'accompagnement et met FO, au niveau confédéral (pareil pour la CGT) entre le syndicalisme de classe et le syndicalisme d'accompagnement. Il faut donc que cela cesse. Il faut que FO (pareil pour la CGT) annule ces communiqués (et la décote à 64 ans!) avec la CFDT et signifie une bonne fois que la CFDT de Berger est un adversaire.

Il faut revenir au programme de classe du monde du travail dans un contexte où l'exploitation de l'homme par l'homme ne cesse de croître dans l'injustice la plus violente, telle que détruire un système de retraite pour la mise en place de la misère comme unique horizon de vie et de fin de vie. Vraiment, hormis pour quelques amnésiques professionnels, le «*job n'est pas fait*»: de Jouhaux à Blondel, on n'a jamais vu ça!

Pour un exemple dont tout le monde se souvient, Blondel, en 1995, a-t-il participé à quoi que ce soit avec Notat? Alors?

C'est dire, aussi, qu'il y a une marge pour les militants et militantes qui veulent défendre le syndicalisme de Pouget et Griffuelhes, les auteurs de la *Charte d'Amiens*, dont le combat est plus que jamais exemplaire et actuel.

CHRONIQUE DE LA CAMBROUSSE ET DES BORDS DE MER... Quatrième partie: LE PARCOURS DE L'EAU

Après un été caniculaire et excessivement aride, la fin de l'automne et le début de l'hiver ont été abondamment pluvieux; les températures excessives n'ont pas permis de fixer la neige, elle fond bien trop vite en trop d'endroits; les inondations ont causé bien des dégâts aux populations et aux structures économiques.

Était-ce la première fois? N'y a-t-il pas eu d'autres moments similaires précédemment? N'y a-t-il pas eu de solutions mises en œuvre après certains événements par certaines catégories de producteurs? Quelles sont ces catégories qui peuvent agir par elles-mêmes? Quels sont les obstacles que l'État met à tout règlement des problèmes? Quelles sont les aides fondamentales que les corps de fonctionnaires techniques peuvent apporter aux structures territoriales?

Autant de questions qui nécessitent que, dans un premier temps, soient évacuées les éléments de propagande capitalo-écologistes tels: il faut limiter la hausse des températures à x°C à la date D; il faut créer des taxes pour financer la reconversion écologiste (traduisez capitaliste)... en clair: vous devez vous lamenter, vous devez payer, pour le bénéfice des rentiers du Capital et de l'État; vous devez admirer ces gens de Pouvoir qui brûlent les taxes aussi vite que vous les payez, et qui sont les plus gros producteurs de gaz carbonique (CO₂) en altitude grâce au monde du transport aérien exempté, lui, quasiment de toute taxe en tout lieu, concurrence oblige!!! Si ça continue, mêmes les volcans causeront moins de dégâts qu'eux-mêmes!

Quand l'eau tombe...

Puisqu'il n'est pas possible d'empêcher l'eau de tomber (ça, c'est la Nature!) il y a deux problèmes à résoudre: en garder une quantité sur place, et évacuer ce qui n'est pas nécessaire à court, moyen, et long terme ou que l'on ne peut pas stocker en quantité correspondant aux intempéries.

Il y a deux types de zones de stockage «naturelles»: les «trous d'eau» et les nappes souterraines.

Il y a belle lurette que l'espèce humaine a asséché les marécages, zones insalubres voire malsaines qui ont été «asséchées», c'est-à-dire transformées en mares, marais et étangs. Ajoutons-y les lacs (naturels ou artificiels), les rivières et ruisseaux, les canaux (et les réserves de leurs biefs de partage)... toutes ces infrastructures de stockage impressionnantes, tous ces «trous», s'ils ne constituent pas une capacité de réserve pluriannuelle suffisante eu égard aux événements connus ces dernières années, doivent voir leur capacité de stockage augmenter, peut-être. Sachant que, par leur multiplicité, les «trous d'eau» contribuent à l'infiltration progressive de l'eau de la surface vers les nappes, et à la création des zones froides propices à l'équilibre de la température au sol, leur entretien est primordial, nous y reviendrons.

... voire excessivement...

Il faut aussi avoir en tête que, avec toutes les réserves de surface possibles, en nombre et en bon état, constituant des réserves supérieures à une consommation annuelle en tous points, il y aura inévitablement des moments où il pleuvra bien trop, et qu'il faudra bien envoyer cet excédent vers la mer, et le plus vite possible en certains endroits.

Et s'il est une chose naturelle en période hivernale, c'est qu'il pleuve, qu'il pleuve même beaucoup, et que les terres inondables... soient inondées. Reste à savoir ce qu'il y a sur les terres inondables... nous y reviendrons également!

De la propriété des «trous d'eau»...

Les ruisseaux, rivières, lacs, canaux... appartiennent à la «Nation». Leur utilisation et leur entretien relèvent des «Pouvoirs publics». Les premières «Collectivités publiques» concernées sont les Communes, mais leur «pouvoir» est limité par l'État d'une part, par l'interaction de leur décision sur les autres Communes, d'autre part.

Les meilleures solutions qui pourraient être retenues: zones de stockage de surface régulées, berges inondables sans dégâts pour les populations et les infrastructures... dans les conditions actuelles, s'opposent aux «intérêts» des propriétaires de la... «vue sur l'eau»... et autres prérogatives mercantiles de leur classe sociale.

De la même façon, l'hypothèse de la réalisation de barrages de faible hauteur sur certaines rivières, avec des solutions contraignantes variables selon les circonstances (donc peu coûteuses), sur la base d'une entente inter-communale des seules Communes concernées et pour les besoins arrêtés par les populations de ces seules Communes, se heurteront aux systèmes de prébende de l'État... et du Capital.

...à l'état des réserves de surface...

La question de la propriété des marais dits «asséchés» qui, contrairement à ce que leur dénomination réglementaire laisse à penser sont une énorme réserve d'eau, est également illustrative de cette problématique.

Ces marais doivent être «curés» tous les vingt-ans environ, boues et vases s'accumulant du simple fait de l'écoulement de l'eau; les espèces végétales et animales, importées et invasives, contribuent ensuite à l'aggravation de la dégradation des berges et à l'augmentation de l'envasement.

Certains départements ont développé une technique inspirée des capacités techniques anciennes et très performantes contre l'érosion des berges, tandis que le département voisin maintient l'obligation de berges abruptes plus facilement creusables par les ragondins, rats-musqués et écrevisses américaines...

Depuis la suppression du métayage et autres baux à complants (programme du Conseil national de la Résistance), la rentabilité de la propriété foncière agricole a fortement chuté. Aussi l'entretien des canaux de marais est-elle passée de la responsabilité du propriétaire-bailleur à l'éleveur-affermant. Mais la chute des revenus agricoles des trente dernières années n'a pas permis à ces derniers d'assumer ces travaux de curage, et la situation est aujourd'hui dramatique: pour un mètre-linéaire de canaux de marais, le volume de stockage perdu est compris entre 1 et 10m³, ce qui est édifiant; les «fosés» (les plus petits canaux) ne retiennent plus au bout de vingt-ans que vingt centimètres d'eau au lieu du mètre moyen en début d'un été «normal»!!!

Et pourtant...

Après la sécheresse de 1976, combien d'agriculteurs ont mutualisé la constitution de réserves, sur leurs terres. Combien de «Syndicats de marais» ont mutualisés l'entretien des canaux... avant que l'État ne s'y mette en obstacle, pour la cause des intérêts du Capital.

Nous y reviendrons également!

Georges RIVALIN,
18 février 2020.

LES PREMIÈRES NUITS BLANCHES ET IDÉES NOIRES...

... de l'année 2020, du père CUTEUR!

L'A.T.P., ou «le syndicalisme par points»...

L'*Open d'Australie* de tennis s'est déroulé ce mois de janvier dans les conditions que toutes les presses ont détaillées sans vergogne: températures parfois supérieures à 40°C, air chargé de particules issues des feux en cours dans toutes les régions...

Sans doute votre humanité résistante à toute exploitation outrancière vous eut-elle laissé imaginer ce qui eut dû se passer: refus individuels et collectifs d'entrer sur les terrains, droit de retrait, enquête hygiène et sécurité, négociations entre organisateurs et représentants des joueurs, annulations ou reports de compétitions, déplacements des lieux de compétitions, remboursement des places vendues et non utilisées... voire report total du tournoi!!!

Mais votre résistante imagination fait fi des jeux du cirque tennismatique, où seul le classement ATP-WTA (*Association of tennis professionals - Women's tennis association*) compte, quoi qu'il arrive.

Au début du tournoi, ce sont les moins bien classés qui concourent, en espérant aller le plus loin possible, gagner le plus de points possibles, grimper dans le fameux classement. Ceux-là auront avalé un maximum de fumées et pour beaucoup avalé également leurs illusions du moment, car le forfait c'est l'absence d'enregistrement de points, et aucune compensation-intempéries n'existe. Au cirque, c'est la lutte pour la vie... ou c'est la mort!!! Et, par bonheur, - les dieux sont gentils avec les forts, - la pluie est venue laver l'air et les terrains quand ceux-ci durent entrer en lice!!!

Pas de solidarité des mieux classés envers les moins bien classés, juste quelques touittes de quelques «*milieux-de-classement*» masculins quand les télévisions étalaient les images d'une de leurs jolies homologues crachant ses poumons et quémendant arrêts-de-jeux sur arrêts-de-jeux!

Le classement par points des joueurs et joueuses de tennis, c'est la finalité individuelle: de lui dépend la rémunération pour chaque compétition, - car on est là dans le monde de la rémunération à la tâche, et toute tâche non exécutée ou mal exécutée, ce sont des points perdus et pas récupérables - ... et, pour assurer éventuellement les vieux jours, les cachetons publicitaires qu'ils pourront capitaliser!

Toute ressemblance avec l'esclavage ou le servage des siècles éloignés, jusqu'aux camps de concentration nazis et autres camps de travail «*rééducatifs*» des «*États socialistes*», serait de fort mauvais goût: les joueurs jouissent d'une liberté totale de jouer... ou de ne pas jouer...

Mais, direz-vous, il faut que l'intégration au système des associations de joueurs et joueuses soit poussée à un point extrême pour que cela soit possible sans résistance!

En effet! Depuis trente ans, le «*World tour*» de tennis est propriété de l'ATP-WTA - et de ses mieux appointés - aucune fédération nationale ne peut organiser une compétition professionnelle sans passer par elles!!!

Laurent BERGER, ou la «Confédération française dissolvante du Travail»...

Le *Canard enchaîné* du 22 janvier annonce la condamnation de la CFDT le 16 janvier, pour des actes commis à l'encontre de son *Syndicat des Grands-Magasins* de Paris, en 2015.

Ce syndicat était en désaccord avec les «*directives nationale de la CFDT sur le travail du dimanche*», et s'opposait à la signature d'accords sur cette question.

Des «*gros bras avaient fracturé les portes des locaux du syndicat pour le placer sous administration provisoire et faire, au passage main basse sur ses comptes bancaires*».

Les membres de ce syndicat avaient ensuite constitué un syndicat indépendant et porté plainte.

La Justice a considéré que: «*les statuts de la CFDT ne l'autorisaient ni à prendre des sanctions contre un syndicat de base, ni à le mettre sous tutelle - le tout en violation d'une convention de l'O.I.T.*».

Le monde international est si petit...

Laurent Berger, ancien Secrétaire général de la «*Jeunesse ouvrière chrétienne*», rêve souvent au «*retour du règne de Dieu sur Terre*»... et ses gros-bras!!!

La retraite des Experts-comptables...

Le 30 janvier, la *Caisse d'assurance vieillesse des Experts-comptables* et les organisations professionnelles la gérant ont condamné le projet de réforme des retraites qui aboutit à la disparition de leur régime spécifique autonome, et détenteur d'un matelas de sécurité sur lequel lorgnent le Grand-capital-financier et l'État.

Cette prise de position... si tardive... m'a un peu questionné.

Les *Experts-comptables* ne pouvaient-ils pas faire leurs comptes avant le 31 décembre??? Ou plutôt devrais-je dire: «*Ne pouvaient-ils pas faire cette déclaration avant le 1^{er} décembre comme dans les autres régimes?*».

Gros employeurs, peut-être ont-ils eu besoin de beaucoup de temps pour calculer ce que cette réforme aurait de bénéfique pour eux du côté des «*charges*» salariales imputées à leurs salariés, et faire le bilan actif-passif les concernant personnellement?

Au rythme habituel de leurs bilans, ils auraient bien pu déclarer un an après la disparition de leur régime.

Espérons qu'ils n'étaient pas trop occupés ces derniers temps à projeter les effets de la réforme pour leur clients... et l'État!

Grand'Jacques et P'tit Manu...

Le 22 janvier, Emmanuel Macron est allé fêter la libération du camp d'extermination d'Auschwitz... en Israël!!!

A l'occasion, il tenta de réitérer la prestation télévisuelle de Jacques Chirac le 22 octobre 1996... mais ce fut un bide!

Question: l'acteur principal n'était-il qu'un histrion? Ou le public était-il si mauvais?